

Latin

Série Lettres et arts - spécialité Lettres classiques

Écrit

Le jury de version latine a corrigé cette année 82 copies, soit 18 de moins que l'an dernier. Les notes s'échelonnent de 3/20 à 20/20 et la moyenne de l'épreuve s'établit à 10,05 (contre 10,78 lors de la session 2015). La légère baisse de la moyenne s'explique par le grand nombre de copies mauvaises ou très faibles, puisque 33 d'entre elles ont obtenu une note comprise entre 3/20 et 8/20. Néanmoins, de tels résultats ne doivent pas masquer la très belle réussite de nombreuses copies, 17 ayant été notées de 14,5/20 à 20/20. Le jury a d'ailleurs eu le plaisir de décerner à deux copies la note maximale, et à quatre autres celle de 19/20. Les résultats sont donc dans l'ensemble satisfaisants.

Le texte proposé cette année était une anecdote extraite des *Noctes Atticae*, et il pouvait être traduit même si on ignorait tout d'Aulu-Gelle lui-même ou de son œuvre. Le titre attirait d'emblée l'attention du candidat sur la nature philosophique de l'anecdote, consacrée à la question de la colère. Une lecture préalable, que nous ne saurions trop recommander, permettait d'en cerner la structure d'ensemble et d'identifier les locuteurs. Comme l'indiquent les premiers mots du passage, l'anecdote met en scène une conversation entre Plutarque et l'un de ses esclaves, auquel est attribué le discours indirect du premier paragraphe, tandis qu'au second paragraphe, c'est bien Plutarque qui prend la parole pour répondre à son esclave au style direct, comme l'expose clairement la tournure classique et usuelle : *Tum Plutarchus*, suivie de l'incise *inquit*. À l'esclave qui, puni du fouet, reproche à son maître de ne pas appliquer ses beaux principes sur l'impassibilité, Plutarque réplique par une leçon sur les manifestations de la colère, qui montre qu'il n'est pas en proie à cette passion, et propose de poursuivre la discussion philosophique tout en continuant de le faire fouetter. Cette « leçon appliquée », consacrée à la distinction nécessaire entre châtiment et colère, reprend un thème courant de la littérature antique, développé aussi bien par les stoïciens que par les socratiques.

La compréhension de ce texte n'exigeait donc aucune connaissance philosophique particulière de la part des candidats, qui pouvaient même ignorer la biographie de Plutarque : le bon sens suffisait, ainsi qu'une idée, même vague, du contexte culturel. Néanmoins, le jury a eu la surprise de constater que le nom même de Plutarque n'était manifestement pas connu de tous – *Plutarchus* ayant été parfois interprété comme un certain "Plutarque". De même, les erreurs présentes dans plusieurs copies traduisent une méconnaissance profonde de la société gréco-romaine et des rapports sociaux entre maîtres et esclaves : selon certains candidats, Plutarque lui-même demande à être fouetté par son esclave pour ne pas avoir enlevé sa tunique... En outre, les correcteurs ont été frappés, cette année encore, par l'accumulation d'erreurs sur des points simples de morphologie ou de syntaxe, concernant l'identification des temps et des modes verbaux, mais aussi des désinences les plus élémentaires. Par exemple, les traductions des premiers mots du texte (*Plutarchus seruo suo*) par « l'esclave Plutarque » ou « je suis le serviteur de Plutarque » relèvent de la pure invention et sont tout bonnement inacceptables.

L'extrait proposé permettait au jury de vérifier la maîtrise de la syntaxe latine, concernant notamment l'emploi des participes, de l'interrogation directe et du discours indirect. Le jury a eu le plaisir de ne relever qu'un nombre très faible de copies incomplètes ou inachevées, les candidats semblant dans l'ensemble moins désarçonnés par ce texte en prose que par les vers de Manilius de la session précédente. Parmi les remarques générales, rappelons qu'une lecture attentive à chaque mot devrait être, pour tous les candidats, un préalable à la traduction. On éviterait ainsi des confusions dommageables entre *nequam* (ou *nequaquam*) et *numquam*, *aurus* et *aurum*, *uerbero* et *uerbo*, etc. L'exercice de version exige une très grande rigueur et nous nous devons de redire à ce propos que tous les mots doivent être traduits, et que les omissions, en particulier les omissions d'adverbes, de conjonctions de coordination ou de démonstratifs (*etiam*, *nunc*, *enim*, *autem*, *his...*), sont toujours pénalisées.

Enfin, répétons-le, l'épreuve de version latine est aussi un exercice d'expression française, qui doit amener les candidats à refuser de proposer un mot à mot proche du charabia. En outre, certaines fautes d'orthographe, notamment les confusions morphologiques graves (*er/é* ; ...), les accords avec le sujet (« il émettais », « toi qui est », ...) et ceux du participe passé avec l'auxiliaire avoir, ne peuvent être acceptées et ont été sévèrement sanctionnées. Le jury s'inquiète en particulier de la recrudescence de formes aberrantes qui témoignent de la méconnaissance de la morphologie verbale française : « a eût lieu », « punissât », la formation des participes passés (« j'ai saisis », « j'ai puni ») ou même la conjugaison du présent de l'indicatif (« je cris », forme qui a malheureusement été lue dans de trop nombreuses copies).

Dès les trois premiers mots, les candidats pouvaient identifier les deux personnages en présence ; encore fallait-il analyser correctement la forme *seruo*, ce que les correcteurs sont en droit d'exiger, et ne pas en faire un improbable ablatif absolu qui aboutit à des traductions comme : « Après avoir été son esclave,

Plutarque, fléau des hommes et des rebelles... ». De même, il convenait de comprendre *habenti* comme un participe présent apposé à *seruo*, complété par le groupe à l'accusatif antéposé – ordre des mots usuel et ordinaire auquel trop de candidats ne sont pas sensibles –, ce qui aurait évité les incongruités du type : « ordonna qu'on remplisse les oreilles de son esclave ». Les choix lexicaux se sont également souvent montrés imprécis ou erronés : la *tunica*, par exemple, n'est pas une « toge », de même qu'un *seruus*, n'est pas un simple « serviteur ». La fréquentation des textes latins aurait dû également inciter les candidats à faire venir *libris* de *liber*, et non de *libra*, plus rare et n'offrant aucun sens en contexte. La précision de la traduction se mesure également par la place des groupes de mots, qui ne peut être changée sans occasionner des inexactitudes plus ou moins graves : *ob nescio quod delictum*, par exemple, doit bien être traduit avec *tunicam detrahi*. L'emploi de *nescio quis* comme déterminant indéfini a manifestement surpris de nombreux candidats, qui ont proposé soit des mot à mot heurtant les syntaxes latine et française (« à cause de ce que j'ignore le délit »), soit des traductions purement fantaisistes laissant libre cours aux fantasmes (« je ne saurais dire s'il était animé par le plaisir d'être frappé à coups de fouet »).

La seconde phrase ne présentait aucune difficulté de compréhension qui ne pût être résolue par une lecture attentive. Le jury pouvait raisonnablement espérer que les candidats au concours ne seraient pas arrêtés par l'infinitif présent passif *uerberari* ni par la proposition infinitive servant ici à l'expression du discours indirect, lequel, rappelons-le, doit clairement apparaître comme tel dans la traduction. De même, les correcteurs attendent que les candidats respectent les temps verbaux (*coeperat* est bien un plus-que-parfait, *obloquebatur* un imparfait, et *admisisse* exprime une antériorité qui doit être rendue dans la traduction) et ne se contentent pas de sens vagues et plus qu'approximatifs (*obloqui* ne signifie pas simplement « dire » ou « affirmer »).

La phrase suivante proposait un retour au récit, avant de rapporter de nouveau au style indirect, jusqu'à la fin du paragraphe, les propos de l'esclave de Plutarque. La proposition *uociferari inter uapulandum incipit* a donné lieu à de nombreuses interprétations aberrantes faute d'une analyse correcte du gérondif, trop souvent traduit comme un adjectif verbal d'obligation, pourtant impossible après préposition (« pendant qu'il doit punir », « contre celui qui devait le frapper »). Il convient également d'adapter la traduction au niveau de langue requis et au contexte, ce que ne respectent pas des expressions comme « pendant son passage à tabac ». De même, la traduction de *uociferari* par « beugler » était inappropriée. Et que dire des copies où le terme *obiurgatoria* a été traduit par des « paroles blâmantes » ou « blâmeuses », et *malo irae* par la « malinitude [sic] de la colère » ? Outre la question de la correction du français, on ne peut que regretter l'absence, chez certains candidats, de toute familiarité avec la langue latine usuelle qui leur aurait permis d'identifier le vocabulaire le plus courant : les *uerba seria* ne sont pas des « séries verbales », et *turpe* est bien un neutre qui s'accorde avec l'infinitif *irasci* selon le tour *errare humanum est*. La pratique de la lecture des textes latins devrait éviter de faire venir un adverbe aussi courant que *saepe* de *saepes* et de le traduire par « depuis la clôture » !

Rappelons enfin qu'il convient de proposer dans le discours indirect un système des temps cohérent sans mélanger dans la même phrase les concordances présente et passée. Quant aux réfléchis indirects, les candidats doivent impérativement les identifier et les traduire comme tels : *plurimis se plagis multaret* signifiait bien « le punir » et non « se punir » (et encore moins « se punir de nombreux plagiats » !). En revanche, lorsque les constructions proposées étaient possibles et n'enfreignaient pas le sens général, le jury a accepté différentes traductions : ainsi, il était possible de faire de Plutarque ou de la relative *quae scripta sint* le sujet de *conuenire*, au lieu de la proposition introduite par *quod*. Enfin, une traduction juste et élégante repose sur une sélection des sens proposés par le dictionnaire adaptée au contexte : toute traduction littérale de *prouolutus* (« projeté », « agenouillé » ou « culbuté ») était ici malvenue ou erronée.

Le second paragraphe, presque exclusivement au discours direct et offrant, à ce titre, bien moins de difficultés syntaxiques, a pourtant été fort maltraité dans de nombreuses copies, en raison en particulier d'une méconnaissance profonde de la coordination et de ses emplois. L'ignorance de tours courants tels que l'interrogation double (*-ne ...an*), l'omission de *-ue* ou sa confusion avec *-ne* ou *nec*, les erreurs sur l'utilisation et la place de *neque* – de même que sur celles de « ne » et « ni » dans la syntaxe française – ont fortement pénalisé de nombreuses traductions. Le jury tient également à faire remarquer aux candidats que les notes qu'il leur propose n'ont pas de fonction ornementale mais sont destinées à leur éviter des confusions et des contresens. De fait, *uerbero* fut tant de fois compris comme un verbe (« je frappe ») que les correcteurs n'ont pu que douter de l'utilité de la note qui désignait ce terme comme un substantif. En revanche, le jury a pu apprécier les efforts louables de plusieurs candidats pour rendre cette expression fréquente dans le théâtre comique latin (« sac à coups », « tête à claques »...). *Opinor* a trop souvent été interprété comme un verbe principal, et non comme une incise. Sur ce point, précisons d'ailleurs qu'il convient de ne pas redoubler la traduction d'*inquit*, en en faisant à la fois une incise et un verbe déclaratif annonçant les propos rapportés au style direct.

Des confusions graves ou des erreurs d'analyse inquiétantes ont également entaché de nombreuses copies : *intellegis* perçu comme un adjectif accordé à *uerbis* ; *oculi* passant pour un datif placé sur le même plan que *mihi*. La proposition *neque in spumam ruboremue efferuesco* a suscité pour sa part les traductions les plus fantaisistes. S'il n'était pas aisé d'en faire une traduction à la fois précise et élégante, difficulté excusant quelques maladroites d'expression, le jury ne saurait tolérer de pures inventions (« je ne m'échauffe pas

honteusement ») où le sens français échappe même parfois (« entrer en ébullition [sic] dans l'écume de la confusion »). À l'inverse, les traductions précises et justes du pluriel *irarum* par « les accès de colère » ont été valorisées.

La compréhension de la dernière phrase exigeait de porter attention à la structure syntaxique générale et de tenir compte du contexte. *Conuersus*, participe apposé au sujet du verbe déclaratif principal, renvoie à Plutarque, tandis que la relative *eum qui caedebat* désigne un troisième personnage anonyme auquel s'adresse l'ordre final. Outre les questions de syntaxe et de contexte, des confusions fréquentes ont été à l'origine de lourdes erreurs : *caedebat*, qui ne vient pas de *cadere*, ne peut pas signifier « tomber », et *hic/hoc* ne pouvaient pas ici être des adverbes de lieu. Enfin, les derniers mots, *hoc age*, ne devaient pas être traduits littéralement mais nécessitaient d'explicitier la référence du déictique *hoc* à la situation d'énonciation, ce que plusieurs copies firent avec bonheur.

En conclusion, le jury recommande vivement aux candidats de maîtriser, outre les connaissances morphologiques nécessaires, un lexique essentiel, et de savoir utiliser les conjonctions de coordination, de subordination et éventuellement l'ordre des mots afin de déterminer des unités de sens. Une connaissance du contexte historique, littéraire et culturel, épaulée par la pratique et la lecture des textes, permet également d'éviter bien des erreurs. C'est ce qu'ont su faire plusieurs candidats qui nous ont donné à lire quelques excellentes copies, en proposant des traductions à la fois précises, rigoureuses et élégantes. Le relevé des fautes les plus grossières ne doit pas faire oublier qu'il y eut cette année encore de belles réussites en version latine : c'est là un point très satisfaisant, que nous sommes heureux de souligner au terme de ce rapport.

Oral

Série Lettres et arts

Spécialité Lettres Classiques

Le jury a entendu, lors de la session 2016, onze candidats (soit un de plus que l'an dernier). Ce nombre témoigne, une nouvelle fois, de la réussite à l'écrit des spécialistes de Lettres classiques. Ajoutons que deux admissibles supplémentaires, qui ont été admis à l'École normale supérieure, ne se sont pas présentés à l'oral.

Le hasard du tirage a fait que quatre candidats seulement ont été interrogés sur *La Conjuration de Catilina* (VI – VII, 3 ; IX – X ; XVIII – XIX ; L, 8 – LI, 8), et sept sur *L'Énéide* (v. 64 – 99 ; v. 410 – 444 ; v. 539 – 572 ; v. 664 – 698 ; v. 727 – 761 ; v. 799 – 833 ; v. 868 – 902).

Les notes attribuées (18 x 3 ; 17 ; 16 x 2 ; 15 ; 13 ; 10 ; 07 ; 04) rendent compte de prestations qui se sont révélées très inégales. Il est évident que certains candidats n'avaient pas préparé les deux auteurs : comment expliquer autrement que le personnage de Camille n'ait pas été identifié par l'un d'eux, qui était interrogé sur le chant de *L'Énéide* dont la reine des Volsques est sans doute la protagoniste la plus connue ? Comparativement, il y a moins d'écart entre les notes des candidats interrogés sur *La Conjuration de Catilina*. Mais les candidats doivent savoir que sur des textes préparés pendant l'année toute erreur de construction et tout contresens sont très lourdement sanctionnés.

Lors des meilleures prestations, les erreurs de traduction ont été avant tout des inexactitudes ou des faux-sens. que l'entretien a le plus souvent permis de corriger : le jury tient cependant à attirer l'attention des candidats, comme il l'avait déjà fait l'an dernier, sur les fautes de temps : elles sont dues à l'étourderie, mais une traduction de qualité se doit d'être précise.

Les candidats ont été classés, puisque c'est là la règle d'un concours, en fonction d'une part de la précision et de l'élégance de la traduction, d'autre part de l'organisation et de la qualité du commentaire. Le jury rappelle une nouvelle fois que le commentaire peut, au choix du candidat, prendre la forme d'une étude linéaire ou d'un commentaire composé, mais qu'il est indispensable, dans tous les cas, de donner le plan du texte : c'est la garantie d'une explication structurée. Le commentaire peut évidemment reprendre des mots latins, mais il faut alors les employer correctement et ne pas parler par exemple d'un personnage comme « d'un *populares* »

Le jury a également tenu compte dans son appréciation de la capacité et de la rapidité des candidats à répondre aux questions posées lors de l'entretien : ces questions visent à expliciter certaines constructions difficiles, ou à préciser tel ou tel point du commentaire, qui ne peut évidemment être exhaustif dans le cadre du

temps imparti. Lorsqu'ils étaient interrogés sur l'*Énéide*, les candidats devaient en outre s'attendre à ce que le jury leur demande d'être capable de scander un hexamètre ... sans commencer, en dépit de la pratique scolaire, par la fin. Soulignons enfin qu'ont été valorisés les commentaires qui montraient que les connaissances acquises en cours étaient mises au service d'une approche du texte personnelle, révélant la culture du candidat mais aussi sa sensibilité littéraire.

Spécialité Lettres modernes - Arts

Le nombre de candidats de la série Lettres et arts à avoir fait le choix du latin en option à l'oral pour la session 2016 a été de 19. Ce nombre est en très légère diminution par rapport à l'an dernier (21 candidats) mais la progression enregistrée depuis la session 2013 ne se dément pas. Les notes obtenues vont de 05 à 19 ; la moyenne de l'épreuve, en nette progression par rapport à 2015 (11, 57), s'établit à 12,47, ce qui ne peut que réjouir le jury. Sept candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 15 ; sept candidats ont obtenu entre 10 et 14 et cinq candidats une note inférieure à 10. Le niveau de l'épreuve est donc dans l'ensemble très satisfaisant.

Les textes proposés, en cohérence avec la thématique de culture antique qui portait sur « la guerre et la paix », comptaient entre 130 et 140 mots pour les textes de prose, et entre 110 et 120 mots pour les textes poétiques. Tous les textes étaient pourvus d'un titre, souvent accompagné d'un chapeau pour en préciser le contexte. Dans la plupart des cas, ils étaient pourvus de notes explicatives destinées à aider les candidats qui pouvaient être arrêtés par des formes peu connues ou des structures grammaticales difficiles.

Mais le jury tient à préciser qu'il ne choisit pas ses textes dans les éditions scolaires : les lettres « j » et « v » sont donc respectivement notées « i » et « u », dont la majuscule est « V ». Le plus souvent les accusatifs pluriels de la troisième déclinaison ont la forme *-is*. Ces graphies, pourtant parfaitement courantes, ont étonné certains candidats.

Les candidats ont été interrogés sur les auteurs et les oeuvres suivants : Cicéron, *Caton l'Ancien* ; *Les Devoirs* ; *Pour Fontéius* ; *Pour Muréna* (x 2) – Cornelius Nepos, *Vie d'Hamilcar* – Ovide, *Les Amours* ; *L'Art d'aimer* ; *Les Métamorphoses* (x 2) – Quinte-Curce, *Histoires* (x 3) – Suétone, *Vie de Caligula* – Tibulle, *Élégies* (x 2) – Tite-Live, *Histoire romaine* (x 2) – Virgile, *Géorgiques*. Les hasards du tirage au sort ont fait que les textes de prose (12) ont été plus nombreux que les textes poétiques ; mais le thème de culture antique permettait au jury de ne pas se cantonner aux œuvres historiques.

Les règles de l'épreuve sont désormais bien connues : il suffit donc de reproduire ici en substance les conseils que le jury a donnés dans le précédent rapport.

- La mise en contexte du passage à expliquer est nécessairement réduite : le jury a cependant regretté qu'elle se limite dans bien des cas à une simple lecture du chapeau introductif. Les auteurs et les œuvres choisies étaient suffisamment connus pour que les candidats ne soient pas, comme ce fut parfois le cas, totalement muets.
- La lecture est un moment essentiel de l'épreuve : elle donne une première indication sur la compréhension générale du passage, mais le candidat ne doit pas s'étonner que le jury l'interrompe afin de conserver du temps pour la traduction et le commentaire. Il faut bien entendu développer à la lecture les initiales des prénoms romains en les déclinant, mais aussi savoir que *ad IIII milia* se lit *ad quattuor milia*.
- La traduction est un moment clé de l'épreuve et, même si certains passages sont mal compris, il est toujours utile de montrer qu'ils ont fait l'objet d'une analyse. Il faut aussi dans les passages qui ne posent pas problème être le plus précis possible : il n'est pas très difficile de respecter par exemple les modes et les temps de verbes. Le jury a en outre constaté avec étonnement que certains candidats ignoraient le vocabulaire le plus courant du thème de culture antique alors même que les recherches de termes supposés connus dans le dictionnaire font perdre un temps précieux.
- La traduction conditionne évidemment le commentaire et le jury n'ignore pas que c'est là une des principales difficultés de l'épreuve : comment commenter un texte que l'on n'a pas compris ? Mais les candidats ne profitent pas toujours des questions, toujours bienveillantes, du jury pour corriger la traduction du texte ou réorienter, si besoin est, le commentaire.
- Enfin, si dans le temps imparti pour l'épreuve, le commentaire ne peut pas être exhaustif, il ne peut se réduire une ou deux phrases. Il est étonnant que, malgré les recommandations faites dans tous les rapports, trop peu de candidats songent pour orienter leur problématique à se demander pourquoi le jury, qui se place délibérément dans le cadre de la thématique de culture antique, a choisi de proposer tel ou tel passage.
- Les candidats doivent enfin comprendre que lorsque les erreurs ont été trop nombreuses, le jury est obligé de faire un choix, en privilégiant les questions essentielles de morphologie et de syntaxe, ce qui

le conduit à laisser de côté certains points voire à inviter le candidat à passer à une autre question si sa réponse vient trop lentement.

Le jury espère que les quelques rappels qui viennent d'être faits lui vaudront lors de la prochaine session d'entendre de plus en plus de bonnes traductions et des commentaires précis et fins, témoignant d'une bonne connaissance de la langue et de la culture latines.

Série Langues vivantes

Quatre candidats se sont présentés cette année à cette épreuve, à laquelle ils ont obtenu les notes suivantes : 06 / 07 / 12 / 13. Les textes, en relation avec le programme : « **La guerre et la paix** », étaient d'une longueur approximative de 140 mots en prose et 115 mots en poésie, longueur modulée en fonction de la difficulté du texte. Les candidats ont tiré au sort :

Prose :

Cicéron, *Epistulae ad familiares* VII, 10, 1-2 : « Les désagréments d'une expédition en Gaule »

Sénèque, *Lettres à Lucilius* V, 51, 5-8 : « Le sage doit livrer bataille à ses passions »

Tite-Live, *ab Vrbe condita*, XXIII, 24, 6-10 : « Les Gaulois prennent les Romains en embuscade »

Poésie :

Plaute, *Miles gloriosus*, 1-12 et 18-23 : « Pyrgopolinice veut briller »

Série Sciences humaines

Quinze candidats ont été interrogés et ont obtenu les notes suivantes : 06 / 07 / 08 / 08 / 08 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 / 15 / 15 / 18 / 18 / 18. Les textes tirés au sort sont les suivants :

Prose :

Ps.-César, *Commentaires sur la guerre d'Afrique*, 82-83 : « Campagne d'Afrique, bataille de Thapsus »

Cicéron, *Epistulae ad familiares* XIII, 29 : « Plaidoyer pour un ancien Pompéien »

Salluste, *Guerre contre Jugurtha*, 38, 3-8 : « Une attaque soigneusement préparée »

Salluste, *Guerre contre Jugurtha*, 43, 3-44, 2 : « Préparatifs pour une nouvelle campagne »

Suétone, *Vie de Tibère* 15, 4-7 : « Glorieuse campagne de Tibère »

Tacite, *Vie d'Agricola*, 19-20, 1 : « Agricola, de la guerre à la paix »

Tacite, *Vie d'Agricola*, 32, 3-33, 1 : « Discours de Calgacus à ses troupes avant la bataille »

Tite-Live, *ab Vrbe condita*, V, 42 : « Le siège du Capitole »

Valère Maxime, I, 8, 6 : « Le dieu Mars au secours des Romains »

Poésie :

Ovide, *Amores*, I, 9, 1-16 : « L'amant et le soldat »

Ovide, *Héroïdes*, XVI, 341-458 : « Imprudentes promesses ! »

Ovide, *Métamorphoses*, I, 125-131 et 141-150 : « L'âge de bronze et l'âge de fer »

Ovide, *Métamorphoses*, I, 151-167 : « Les Géants et leur postérité »

Tibulle I, 1, 53-69 : « Mieux vaut mourir près de sa belle qu'à la guerre ! »

Sénèque, *Phéniciennes* 443-458 : « Jocaste supplie ses fils de mettre un terme à la guerre qui les oppose »

N.B. : l'orthographe adoptée dans les sujets ne distingue ni le *-i-* du *-j-* ni le *-u-* du *-v-*. Des notes viennent expliquer les graphies moins fréquentes ou certaines constructions difficiles.

Cette année, sur les deux séries LV et SH, les deux tiers des candidats (12/19) ayant présenté le latin ont obtenu la moyenne. Les notes les plus basses (06/07) sanctionnent des prestations très faibles : traduction incomplète ou enchaînant les contresens, incapacité du candidat à identifier et à corriger des erreurs grossières, et/ou grave méconnaissance de la littérature latine ou de la culture gréco-romaine. Prendre *quia* pour un pronom relatif, *rursus* pour un adjectif signifiant « rural », *uirs* pour une forme de *uir*, ou parler des *Enéides* sont des erreurs rédhibitoires quand elles ne sont pas reprises lors de l'entretien. En revanche, une prestation qui révèle précision et finesse dans la compréhension linguistique comme dans l'analyse littéraire, même si elle comporte quelques inexactitudes de détail, permet d'obtenir une excellente note (trois 18 cette année !).

Une bonne gestion du temps est essentielle dans cette épreuve : le candidat doit veiller, en particulier, à ne pas traduire trop lentement le texte de façon à garder du temps non seulement pour le commentaire mais

aussi pour l'entretien, qui peut lui permettre de regagner quelques points perdus en corrigeant ses fautes. Sur les 30 mn que le jury peut consacrer au candidat, il convient de réserver une dizaine de minutes à l'entretien.

La mobilisation par les candidats des connaissances acquises dans le cadre du programme de culture antique reste souvent insuffisante. Dans le cadre du programme « La guerre et la paix », le jury a été très étonné du manque de connaissance du vocabulaire militaire par de nombreux candidats : *castra* traduit par un pluriel, *campus* traduit par « camp », *acies*, *manus*, *cornu*, *in hibernis* traduits sans rapport avec le contexte militaire. Peut-être faudrait-il conseiller aux candidats de se demander avant tout autre élément de commentaire pourquoi le jury, en s'adaptant au programme, a choisi le texte qui lui est soumis, et les encourager à relever et à définir les termes-clefs liés à la question. Les textes proposés permettaient de mettre en lumière l'art de l'historien dans le récit d'un combat qui valorise la stratégie d'un général ami ou ennemi, ou présente au contraire le rôle de la fortune ou des dieux dans les affaires humaines ; l'ambivalence des valeurs guerrières au temps des guerres civiles ; la question philosophique de l'engagement dans la tourmente de l'histoire (stoïciens contre épicuriens) ; la parodie et la critique de ces valeurs dans la comédie ou l'épigramme érotique, qui défend un autre idéal, celui de la *militia amoris* ; l'utilisation métaphorique des images guerrières pour décrire les passions de l'âme. Attention cependant à ne pas « plaquer » sur le texte des idées préconçues : dans l'histoire romaine, les Gaulois ne jouent pas seulement le rôle de peuple conquis par César (en 216 av. J.-C., comme le précisait l'introduction au texte, il ne s'agit pas de conquérir la Gaule, mais de résister à l'invasion punique) ; Suétone ne se contente pas d'écrire l'histoire « par le trou de la serrure » et le portrait qu'il fait de Tibère n'est pas entièrement à charge : c'est en se couvrant de gloire militaire que le beau-fils d'Auguste devient son héritier potentiel.

Notons que la majorité des candidats maîtrisent les codes de l'exercice, mais il n'est peut-être pas inutile d'en rappeler la structure habituelle : 1) brève situation du passage par quelques remarques attestant la connaissance de l'auteur et de l'œuvre, 2) lecture, 3) traduction, 4) introduction au commentaire, comportant le plan du passage, la problématique du commentaire et son plan, 5) un commentaire thématique ou linéaire bien structuré, s'appuyant à la fois sur le détail du texte traduit et sur des connaissances historiques, littéraires et culturelles complémentaires, 6) une brève conclusion. S'il adopte ce plan, le candidat n'a pas besoin de commenter le fait qu'il passe d'une partie à l'autre. Le jury écoute l'ensemble de la prestation avant de passer à l'entretien et à la reprise.

1) La situation ne doit pas être trop longue, ni trop ambitieuse : elle nomme l'auteur du texte, l'œuvre dont il est extrait et le genre littéraire à laquelle celle-ci appartient, puis elle en présente très brièvement le thème. Il faut tirer tout le parti possible du titre, de l'introduction et des notes fournies. S'il s'agit de théâtre ou d'un dialogue, il faut indiquer quels sont les protagonistes de la scène.

2) La lecture doit être dynamique et fluide, afin de montrer au jury que le candidat est familier des mots qu'il énonce et qu'il les comprend, en donnant à la phrase un rythme qui fait sens. En poésie, le candidat peut choisir, sans être pour cela pénalisé, de ne pas faire les élisions, mais en prose on attend qu'il développe les initiales des prénoms en les accordant au cas voulu par le contexte (L. Postumium, à lire **Lucium** ; M. Ciceron, à lire Marcus et non Marcellus, ou Marius !), ainsi que toutes les autres abréviations usuelles, notamment celles des en-têtes de lettres. Pour gagner du temps, une fois vérifiée la compétence du candidat, le jury l'invite à interrompre sa lecture.

3) La traduction est le temps fort de l'épreuve, car de sa réussite découle aussi celle du commentaire. On aimerait qu'elle soit aussi exacte qu'élégante, mais le jury apprécie déjà une traduction précise et correcte. Malgré la tension du concours et le caractère oral de l'épreuve, une formule incorrecte telle que « si quelqu'un n'aurait vu » est fâcheuse. Il faut traduire l'ensemble du texte : des lacunes pénalisent fortement le candidat. Attention à bien identifier les formes, le temps et le mode des verbes : à l'indicatif, mieux vaut conserver un présent de narration ; au subjonctif, l'irréel du passé doit être distingué de l'irréel du présent ; au participe et à l'infinitif, il faut distinguer le passé qui marque l'antériorité, du présent indiquant la simultanéité. Les candidats manquent parfois de précision terminologique : le « parfait » latin ne se nomme ni « passé simple » ni « prétérit » ; une question sur le « mode » d'un verbe entraîne parfois une réponse sur son « temps », confusion probablement liée à la tension du concours mais qui fait mauvais effet. Attention à maîtriser également la morphologie nominale, pronominale, et adjectivale, ce qui éviterait de décliner *omnis* sur le modèle des adjectifs de la 1^{ère} classe.

4), 5), 6) Le commentaire ne peut pas être exhaustif, mais il doit être structuré et équilibré. Tout en inscrivant leur analyse dans le cadre de la question au programme, les candidats doivent développer une analyse littéraire précise du passage. L'épreuve a lieu en temps limité, le texte est inconnu, et le jury valorise l'intelligence, la clarté et la cohérence du commentaire.

Le réperage du genre littéraire auquel le texte appartient est primordial. Une candidate, commentant le prologue du *Miles gloriosus* de Plaute, parle maladroitement d'*incipit*, et manque une grande partie du commentaire en ne se demandant jamais ce qui se passe sur scène entre les personnages : le ridicule de Pyrgopolinice et le double-jeu d'Artotrogus lui ont ainsi en grande partie échappé. De même, lorsqu'Ovide, dans *les Héroïdes*, invente en distiques élégiaques une lettre que Pâris aurait écrite à Hélène pour la convaincre de le suivre en lui promettant qu'aucune guerre ne s'ensuivrait, il s'amuse avec la tradition : le texte n'a rien d'épique, et s'il contient de l'ironie, celle-ci n'est pas tragique.

Dans le détail du commentaire, de façon à éviter la paraphrase de l'introduction ou du texte lui-même, l'analyse doit reposer sur des remarques stylistiques précises organisées en deux ou trois grands axes : étude des temps, des voix ; repérage des champs lexicaux ; des connecteurs logiques ; des modalités de caractérisation ; des registres de langue ; de la focalisation ; du rythme du récit ; de la structure d'une argumentation, etc. Attention à bien utiliser les outils : les rythmes binaires et ternaires peuvent être décelés dans une énumération, dans la mise en série de propositions, mais pas entre des éléments hétérogènes. Il n'est pas nécessaire d'évoquer Jakobson et la fonction conative du langage, mais bien utile de remarquer que le poète s'adresse successivement à différents destinataires, son dédicataire, puis sa bien-aimée. En poésie, un commentaire métrique peut être judicieusement mis au service du propos, même si le jury ne s'attend pas à ce que les candidats soient des experts de la scansion.

Un bon commentaire sait également mobiliser des connaissances littéraires et historiques complémentaires à bon escient. Il est fort bienvenu d'introduire une élégie de Tibulle en s'interrogeant sur la posture d'un poète qui jette le discrédit sur les valeurs guerrières, à l'instar de Lucrèce, mais en rupture avec la plupart des poètes romains antérieurs. Ou encore, après avoir finement étudié la façon dont Salluste présente la reprise en main de l'armée romaine par Métellus lors de la guerre contre Jugurtha, une candidate conclut sur la réforme de l'armée opérée par Marius à la suite de ces événements. On peut également ouvrir le commentaire d'une élégie de Tibulle ou d'Ovide en rapprochant le thème de la *militia amoris* de l'amour courtois. En règle générale, mais plus particulièrement en lien avec le programme de cette année, le jury s'attend à ce que le candidat ait une culture historique minimale. Nous n'avons pas tenu rigueur à la candidate traduisant le discours de Calgacus dans la *Vie d'Agricola* de Tacite d'avoir supposé que le chef breton était à la tête d'une révolte (alors qu'il s'agit pour Agricola de conquérir un territoire encore indépendant de Rome). En revanche, il est plus gênant de pas savoir nommer la bataille qui vit la défaite de Pompée face à César.

Mieux vaut enfin employer dans le commentaire un vocabulaire simple et précis que des tournures alambiquées et impropres : par ex., « l'inapproximation de *multitudo* », ou encore des « tournures hyperboliques qui sont assez exclamatives ». Si l'on emploie des concepts latins, attention à l'accord des adjectifs qu'on leur rapporte en français : on parle de *furor* guerrier (le nom latin est masculin).

Le dernier temps de l'épreuve, l'entretien, est enfin un moment déterminant. En interrogeant le candidat sur sa traduction, le jury vérifie si les erreurs commises l'ont été par ignorance ou par étourderie ponctuelle. Il faut donc rester très concentré, répondre aux questions posées sans laisser de grands blancs, bref ne pas avoir peur de ces questions qui sont bienveillantes et n'ont pour but que de mettre le candidat sur la voie d'une rectification ou de lui permettre d'approfondir un propos déjà satisfaisant.

En conclusion, les candidats ne doivent pas redouter une épreuve dans laquelle ils peuvent obtenir d'excellentes notes s'ils l'ont préparée et en connaissent les règles.